RCS : AVIGNON
Code greffe : 8401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 00274
Numéro SIREN : 510 537 954
Nom ou dénomination : AB PHYTOPATRIMOINE

Ce dépôt a été enregistré le 29/07/2022 sous le numéro de dépôt 8727

AB PHYTOPATRIMOINE

Société à Responsabilité Limitée au capital de 170.000 euros
Siège Social : Saint-Louis – 84250 LE THOR
510.537.954. R.C.S. AVIGNON

---oOo---

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIREMENT DU 30 Juin 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 30 juin à 10 heures, les Associés de la Société « **AB PHYTOPATRIMOINE** », Société à Responsabilité Limitée au capital de 170.000 euros, divisé en 1.700 parts de 100 euros chacune, se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement, sur la convocation qui leur a été faite par la Gérance.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur **Armand WIEDEMANN–GOIRAN**, Gérant Associé.

Le Président constate que sont présents à la réunion :

- Madame **Bénédicte WIEDEMANN–GOIRAN**, propriétaire de HUIT CENT CINQUANTE parts, ci.....850 P.

- Monsieur **Armand WIEDEMANN–GOIRAN**, propriétaire de HUIT CENT CINQUANTE parts, ci.....850 P.

Total égal au nombre de parts composant le capital social, MILLE SEPT CENTS PARTS, ci.....1.700 P.

Le Président constate en conséquence que l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié du capital social pour la partie ordinaire et à la majorité requise des trois quarts du capital social pour la partie extraordinaire.

Le Président met à la disposition de sa co-associée :

- Un exemplaire des statuts de la Société.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant :

- Nomination de deux commissaires aux comptes
- Pouvoirs en vue des formalités.

La discussion est ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président met aux successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, décide de nommer en qualité de co-Commissaires aux Comptes Titulaires à compter de l'exercice clos au 30/6/2022 et pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'exercice clos le **30 Juin 2027**

Savoir :

En qualité de co-Commissaire aux Comptes Titulaire :

- La Société « **TALENZ ARES AUDIT** »,
  Dont le siège social est à 26 boulevard saint Roch AVIGNON (84000)
  Représentée par Monsieur Olivier ROUSSET.

En qualité de co-Commissaire aux Comptes Titulaire :

- La Société « **SOCAUDIT** »,
  Dont le siège social est à 250 rue du petit Gigognan AVIGNON (84000)
  Représentée par Monsieur Sébastien JONQUIERE.

Par ailleurs l'Assemblée Générale précise que les co-Commisaires aux comptes titulaires présentement nommés sont appelés à régulariser l'exercice clos le 30Juin 2021 pour lequel leurs nominations avaient été omises.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Chacun d'eux déclare accepter les fonctions qui viennent de leur être conférées.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les Membres du Bureau.

CLOTURE

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Gérant et l'Associée présente.

AB2P
130 allée du Mistral
Z.A. la Cigalière
84250 LE
SIRET 510 537 [illegible]